

Relevé de décisions de la CFVU

Séance restreinte du 8 octobre 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé**

Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

| Élu-e | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|-------------------------------|------------------|-----------------|----------------------|
| Florence CHARBONNIER | | | Virginie ZAMPA |
| Virgile CHASSAGNON | X | | |
| Pascale HOFFMANN | | | |
| Thierry KLEIN | X | | |
| Isabelle KRZYWKOWSKI | X | | |
| Sophie LAMBERT-LACROIX | | | |
| Véronique MOLINARI | | | |
| Zineb SIMEU-ABAZI | | | |
| Nicolas TERZI | | | |

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

| Élu-e | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|------------------------------|------------------|-----------------|----------------------|
| Jean BRETON | X | | |
| Bernard BRUNET | | | |
| Jennifer BUYCK | X | | |
| Fanny COULOMB | | | Jean BRETON |
| Gwenaël DELAVAL | | | |
| Fabienne HANS | X | | |
| Sylvie MARTIN-MERCIER | | | |
| Laurence VIANES | X | | |
| Virginie ZAMPA | X | | |

Invités permanents (suite)

| Invité·e | Fonction | Présent·e | Excusé·e |
|----------------------------------|---|------------------|-----------------|
| Jean-François REDON | Directeur Général Délégué Formation | X | |
| Noémie PLAY | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| Océane DA COSTA RODRIGUES | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |

Invités ponctuels

| Invité·e | Fonction | Présent·e | Excusé·e |
|----------------------|---|------------------|-----------------|
| Céline PERARD | Présentation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques | X | |

- Délibérations -

Approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé

La proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 19 |
| Membres présents (dont président de séance) | 9 |
| Membres représentés | 2 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 10 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé.

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 8 octobre 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

| Élu-e | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|-------------------------------|-----------|----------|-----------------|
| Florence CHARBONNIER | | | Virginie ZAMPA |
| Virgile CHASSAGNON | X | | |
| Pascale HOFFMANN | X | | |
| Thierry KLEIN | X | | |
| Isabelle KRZYWKOWSKI | X | | |
| Sophie LAMBERT-LACROIX | | | |
| Véronique MOLINARI | X | | |
| Zineb SIMEU-ABAZI | | | Karine HERTZLER |
| Nicolas TERZI | X | | |

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

| Élu-e | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|------------------------------|-----------|----------|----------------|
| Jean BRETON | X | | |
| Bernard BRUNET | X | | |
| Jennifer BUYCK | X | | |
| Fanny COULOMB | | | Jean BRETON |
| Gwenaël DELAVAL | | | Souad HOUAMA |
| Fabienne HANS | X | | |
| Sylvie MARTIN-MERCIER | | | Bernard BRUNET |
| Laurence VIANES | X | | |
| Virginie ZAMPA | X | | |

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

| Élu·e | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
|----------------------------|-----------|----------|---------------|
| Jacky CUVEX-COMBAZ | X | | |
| Karine HERTZLER | X | | |
| Souad HOUAMA | X | | |
| Cédric LAURENT | X | | |
| Marie-Carmen MOLINA | X | | |
| Richard MONVOISIN | X | | |

Personnalités extérieures

| Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S) | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
|---|-----------|----------|---------------|
| Catherine BOLZE (T) | | | |
| <i>En attente d'une suppléante</i> | | | |
| Véronique GHIGLIONE (T) | X | | |
| <i>En attente d'une suppléante</i> | | | |
| Marc FRUSTIE | | | |
| Didier PINEL | | | |

Collège D : Étudiants

| Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S) | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|---|-----------|----------|----------------------------|
| Antonin BECKER (T) | | | |
| Anaële SOTTY (S) | | | |
| Bartimée BOSSON (T) | X | | |
| Elsa DURIEZ (S) | | | |
| Hanane BOURKHA (T) | | | |
| Thomas DAL BO (S) | | | |
| Séverin CONSTANT-MARMILLON (T) | X | | |
| Gregor DAVID (S) | | | |
| Martin COSTE-CLEMENT (T) | X | | |
| Yasmine TOUHAMI (S) | X | | |
| Noémie DUTILLEUL (T) | X | | |
| Salaheddine MOKHTARI (S) | | | |
| Alexis FAYOLLE (T) | | | Séverin CONSTANT-MARMILLON |
| Benjamin PELLIEUX ABRAM (S) | | | |
| Marie FERNANDEZ (T) | X | | |
| Mathis MORIN (S) | | | |
| Sacha GOUILLET-VEUX (T) | | | Bartimée BOSSON |
| Clara ARDOUIN (S) | | | |

Collège D : Étudiants (suite)

| Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S) | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|---|-----------|----------|------------------|
| Jason GUERINOT (T) | | | |
| Bastien ROISSE-MERLIN (S) | | | |
| Nathan JAEGER (T) | | | |
| Nicolas THOMAS (S) | X | | |
| Emmy MARC (T) | X | | |
| Charlène DELACOUR (S) | X | | |
| Loona MOURENAS (T) | | | |
| Ali BOUZIANE (S) | | | |
| Olivier OCCELLO (T) | X | | |
| Juliette BODIN (S) | | | |
| Elise PAUCOD (T) | | | Noémie DUTILLEUL |
| Diane IVALA-MENDOME (S) | | | |
| Hugo PREVOST (T) | X | | |
| Charlotte AUDIBERT (S) | | | |
| Raphaël PUYGRENIER (T) | | | Marie FERNANDEZ |
| Amandine DUVAL (S) | | | |
| Mathilde RORATO (T) | | | |
| Emeline TRASBOT (S) | | | |

Invités permanents

| Invité-e | Fonction | Présent-e | Excusé-e |
|--|--|-----------|----------|
| Caroline BERTONECHE | Présidente du Conseil académique | | X |
| Yassine LAKHNECH | Président de l'UGA | | X |
| Anne-Catherine FAVRE | Vice-présidente du Conseil d'administration | | X |
| Hervé COURTOIS | Vice-président Recherche et Innovation | | X |
| Karine SAMUEL | Vice-présidente Rayonnement et relations internationales | | X |
| Yann ECHINARD | Vice-président Responsabilité sociétale de l'université | | X |
| Philippe SARRAZIN | Vice-président Valence et Drôme-Ardèche | | X |
| Pierrick BEDOUCH | Vice-président Vie étudiante | | X |
| Martin OUDART | Vice-président Etudiant | X | |
| Marc ODDON | Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle | X | |
| José LABARERE | Chargé de mission Études de santé | X | |
| Florence COURTOIS | Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite | X | |
| Marc GANDIT | Chargé de mission Démarche compétences | X | |
| Jacky GHODBANE | Agent comptable | | X |
| Joris BENELLE ou son représentant | Directeur général des services ou son représentant | | X |
| Jean-François REDON | Directeur Général Délégué Formation | X | |
| Noémie PLAY | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| Océane DA COSTA RODRIGUES | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| Maud VALLENARI ou son adjointe | Directrice de la DEFI ou son adjointe | XX | |

Invités permanents (suite)

| Invité-e | Fonction | Présent-e | Excusé-e |
|---|--|-----------------------|----------|
| Anne BOITARD | Directrice adjointe de la DMAP | | X |
| Lydie MUZART ou son adjointe | Directrice de la DOIP ou son adjointe | X (Séverine ROYER) | |
| Marie LEMAIRE ou son adjointe | Directrice de la DFCA ou son adjointe | X | |
| Fabrice MENARD | Direction de la DAPI | | X |
| Frédéric SABY ou son représentant | Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant | | X |
| Thierry PLACETTE ou son représentant | Directeur du SUAPS ou son représentant | | X |
| Arielle GRANON ou son représentant | Directrice Vie étudiante ou son représentant | | X |
| Christine CHIRAT | Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP | X | |
| Irène LAURENT | Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG | X | |
| Simon GODARD | Directeur des études premier cycle de l'IEPG | | X |
| Philippe GRANDVOINET | Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG | | X |
| Kévin SUTTON | Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) | | X |
| Lionel FILIPPI | Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie | | X |
| Yannick VALLEE | Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences | | X |
| Bénédicte CORVAISIER ou son représentant | Directrice du CROUS ou son représentant | | X |

Invités ponctuels

| Invité-e | Fonction | Présent-e | Excusé-e |
|------------------------|--|-----------|----------|
| Jean-Luc REBOUD | Directeur IUT1 – Présentation RDE et MCC | X | |

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Par David DECHENAUD

2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021

4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020

5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) *(suite)*

6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

7. Questions diverses

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Changement de proviseure au lycée Louise Michel : le siège de personnalité extérieure jusqu'à présent occupé par Sylvie VIANNET est désormais occupé par Véronique GHIGLIONE

Démission de Joséphine BOURGEOIS : Antonin BECKER devient titulaire, et Anaële SOTTY suppléante

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Situation sanitaire**

**Progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants
sur les 7 derniers jours**

| | 01/10 | 02/10 | 03/10 | 04/10 | 05/10 | 06/10 | 07/10 | TOTAL sur 7 jours courants |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------------------|
| Cas positifs déclarés | 28 | 10 | 8 | 7 | 12 | 14 | 18 | 97 |
| Cas symptomati ques | 34 | 14 | 4 | 13 | 36 | 22 | 29 | 152 |
| Cas contacts avec une personne infectée | 51 | 47 | 16 | 24 | 70 | 44 | 71 | 323 |

Décisions de précaution prises

- *1 partie de promotion de pharmacie (2 groupes) non accueillie en présentiel durant la semaine du 7 au 13 septembre : 50 étudiants de 2^e, 3^e, 4^e ann pharmacie et quelques étudiants de médecine*
- *Suspension du présentiel pour les L1/2/3 Droit-Lettres pour l'ensemble de la semaine du 14 au 18 septembre.*
- *Suspension du présentiel pour le Master STPE parcours ACSC (Phitem – 12 étudiants) le 17/09 pour une semaine*
- *CM et TD de l'UFR de pharmacie à distance à compter du 21 septembre par mesure de prévention. Les TP et examens restent en présentiel.*
- *Suspension du présentiel pour le groupe 3 de la L2 STAPS Grenoble le 21/09 pour une semaine*
- *Suspension du présentiel pour les 3^e année carrières sociales IUT 2 le 21/09 pour une semaine. Report d'une semaine du début des stages initialement prévus la semaine du 28 septembre.*
- *Suspension du présentiel pour les L2 SHA à compter du 23 septembre, pour une semaine.*
- *Mise en distanciel de la promo DUT 1 info com pour une semaine à compter du 28 septembre*
- *Mise en distanciel des parcours PSTEM et MK de la licence STE pour une semaine à compter du 30 septembre*
- **Mise en distanciel de la L1B Droit pour une semaine à compter du 28 septembre + une autre semaine (semaine du 5 octobre)**
- **Report des événements culturels prévus les 8 et 14 octobre**
- **Mise à distance du parcours GDP de la L3 chimie pour une semaine à compter du lundi 5 octobre**
- **Mise à distance du gpe 2 de la L2 STAPS de Valence pour une semaine à compter du lundi 5 octobre**
- **Mise à distance du M2 UCI et Géoïdes (IUGA) depuis vendredi 2 octobre pour une semaine**
- **Mise à distance M2 Information-Communication, Parcours Audiovisuel et Médias numériques à compter du 8 octobre pour une semaine**
- **Mise à distance M1 Coopération internationale à compter du 8 octobre pour une semaine**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Nombre d'étudiants défaillants**

| Année de l'inscription | Niveau dans le diplôme | Nombre d'inscrits | Nombre de défaillants | Pourcentage |
|------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|-------------|
| 2017-2018 | L1 | 8723 | 4575 | 52,4% |
| | L2 | 4754 | 899 | 18,9% |
| | L3 | 4739 | 909 | 19,2% |
| | TOTAL | 18216 | 6383 | 35,0% |
| 2018-2019 | L1 | 9018 | 3987 | 44,2% |
| | L2 | 5240 | 1058 | 20,2% |
| | L3 | 4817 | 932 | 19,3% |
| | TOTAL | 19075 | 5977 | 31,3% |
| 2019-2020 | L1 | 9362 | 3982 | 42,5% |
| | L2 | 5346 | 941 | 17,6% |
| | L3 | 5093 | 703 | 13,8% |
| | TOTAL | 19801 | 5626 | 28,4% |

Isabelle KRZYWKOWSKI : Mon champ d'observation se limite à un master avec relativement peu d'étudiants, mais j'ai été frappée de voir que nous avons véritablement pris la mesure des conséquences du confinement seulement pendant les jours qui viennent de s'écouler. Des étudiants à qui nous avons donné plus de temps pour rédiger leur mémoire ont demandé un redoublement au dernier moment. Il y a donc des conséquences tardives plus importantes que ce que nous pouvions penser avant l'été. Dans ma composante, nous essayons de nous organiser par demies-journées, afin de ne pas engorger le campus ni les transports en commun, mais nous rencontrons des problèmes techniques. Nous avons des difficultés à organiser des cours en hybride car les étudiants ne peuvent pas rentrer chez eux ou revenir sur le campus d'un cours à l'autre. Une des solutions aurait pu être de maintenir les étudiants dans leur salle, or il semble que ce ne soit pas possible pour des raisons de sécurité. Pourrait-on trouver un aménagement rendant cela envisageable ? Par ailleurs, serait-il possible d'ouvrir des salles pour permettre aux étudiants d'avoir une bonne connexion informatique et les outils dont ils ont besoin ?

David DECHENAUD : Les données concernant les étudiants de Licence défaillants datent de cette semaine. Nous pourrions nous intéresser de la même manière aux masters, voire de nouveau aux licences - si toutefois les chiffres devaient encore évoluer. Le taux de défaillants n'a pas augmenté de manière significative comme nous aurions pu le craindre. En revanche, je pense que nous sommes tous frappés d'avoir un taux de défaillance aussi élevé en Licence. Concernant les modalités pédagogiques dans le contexte Covid, les directions d'UFR ne doivent pas hésiter à me contacter pour échanger sur les différentes possibilités imaginées. Une des solutions consiste à organiser les cours en présentiel et ceux en distanciel selon les semaines paires et impaires. Nous pouvons accompagner les équipes pour trouver les solutions les plus appropriées. Les locaux communs tels que les bibliothèques

universitaires restent ouverts, dans la limite de la jauge imposée par le rectorat et le ministère. Les UFR peuvent aussi ouvrir des salles sous réserve d'être en mesure de vérifier que leurs capacités n'arrivent pas à saturation. Il faut que j'échange avec les UFR pour voir ce qui pourrait les aider à mettre plus de locaux à disposition, avec un accès au numérique. L'accès Internet des étudiants via les cartes SIM a été reconduit par l'intermédiaire de la Direction de la Vie étudiante (DVE). La difficulté d'accès au numérique est tout de même moins marquée qu'au printemps dernier : nous ne sommes pas tous confinés, et les réseaux numériques de l'UGA ont été largement déployés (notamment dans le centre de Grenoble). La DVE accompagne les étudiants qui rencontrent des difficultés pour accéder aux cours à distance.

Jennifer BUYCK : Je serais très intéressée par un suivi des défaillants en master. Il faudrait également avoir des données pour la suite, car beaucoup d'étudiants sont passés à l'année supérieure grâce au confinement (et notamment à l'aménagement d'UE). Si le taux de défaillance n'a pas augmenté pour l'année 2019-2020, cela ne signifie pas qu'il ne va pas croître pour l'année en cours. Par ailleurs, nous constatons dans mon UFR l'impact des 6 mois de cours en distanciel : une habitude de travail est à reprendre.

David DECHENAUD : Nous vous présenterons des données concernant les masters dès que nous le pourrons. La diplomation est retardée cette année, tout comme pour les licences professionnelles, en raison de la prolongation de stages.

Virginie ZAMPA : Est-ce que l'UGA reconduit sa position concernant le maintien du financement des vacataires qui ne peuvent pas assurer leur cours en distanciel ?

David DECHENAUD : Pas à ma connaissance, mais je m'engage à faire en sorte que nous retenions la même position que l'année dernière et à

ce qu'elle soit annoncée aux UFR pour information aux vacataires concernés. Je pense en effet que les vacataires ne doivent pas être pénalisés par la situation sanitaire que nous subissons.

Virginie ZAMPA : Y a-t-il une solution de clé 4G pour les enseignants qui en auraient besoin ?

David DECHENAUD : A notre connaissance, la situation ne s'est pour l'instant jamais présentée. Les composantes et l'université se sont engagées dans un plan assez massif d'informatisation des personnels. J'invite les UFR concernées à se rapprocher de moi de manière à ce que l'on trouve une solution.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
→ *Par David DECHENAUD*
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) *(suite)***
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle se félicite des efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres réglementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les quelques tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU se félicite des démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.

Motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur – Modifiée et soumise au vote

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle ~~se félicite des~~ constate les efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres règlementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les quelques tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU ~~se félicite des~~ salue les démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.

- Délibérations -

Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

La proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur appelle quelques demandes de modifications.

La motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 28 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 37 |
| Voix favorables | 36 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
→ Par David DECHENAUD
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

Retour sur le processus

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences

- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée des « maquettes » repoussée
- Arbitrages sur le processus de soutenabilité financière de l'offre de formation attendus pour octobre (rencontres composantes et services-présidence en cours)

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient > mise en œuvre en 2021 confirmée.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je suis très étonnée de la réaction de la DGESIP alors qu'il y a très peu d'universités qui font partie de la vague A, et que Lyon a pu obtenir un report. Cela a des conséquences importantes pour toutes les personnes impliquées dans la préparation des futures maquettes. On considère qu'il serait peut-être possible de tenir les délais d'un dialogue avec la CFVU au cours du mois d'avril, et donc d'un dialogue anticipé au cours du mois de février avec les composantes. En revanche, il est impensable de pouvoir faire l'affichage requis dès le mois de décembre, pour Parcoursup et les différentes candidatures étudiantes, d'autant plus que nous n'avons toujours pas de cadrage financier. On nous demande d'afficher des maquettes qui n'auront pas été validées au sein des instances centrales et des composantes. Je ne vois donc absolument pas comment nous pouvons nous voir imposer une rentrée en 2021 avec la nouvelle offre de formation.

David DECHENAUD : Je me renseignerai concernant l'université de Lyon, et, le cas échéant, j'en ferai état auprès du ministère. Le refus m'a étonné étant donné le contexte auquel nous devons faire face. Je pense en revanche qu'il sera possible de différer d'une année la mise en œuvre de parcours, lorsque cela est nécessaire. Lors de la prochaine séance, je vous présenterai le calendrier de remise des maquettes. Au cours de l'automne, la CFVU sera amenée à se prononcer sur la liste des parcours – qui ont déjà été identifiés lorsque nous avons remonté la partie haute de l'accréditation. Au printemps, il s'agira de voter les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances, en articulation avec les conseils des CSPM actuellement en cours de création. J'entends votre inquiétude et il est tout à fait probable que pour certaines formations, la mise en œuvre à la prochaine rentrée soit difficile voire impossible. Nous accompagnerons les équipes. Pour d'autres formations en revanche, les équipes sont dans l'attente de la confirmation des orientations pédagogiques car leurs maquettes sont prêtes ou très peu

modifiées par rapport à la précédente accréditation. Il y a une grande diversité de situations dans l'établissement, je pense donc qu'il faudra les traiter au cas par cas, en permettant aux équipes pédagogiques qui ne sont pas en mesure de s'inscrire dans le calendrier, de reporter la mise en œuvre à septembre 2022. Le calendrier sera diffusé le 21 octobre aux directeurs de composantes.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je suis étonnée que des formations soient très peu modifiées car la note d'orientation pédagogique prévoit un nombre de changements non négligeables, en lien avec l'ajout d'éléments demandés par le ministère - éléments à intégrer sans modifier le coût de la formation. Ce coût constant n'est qu'un vœu pieu puisqu'il est systématiquement accompagné de l'annonce d'une baisse substantielle des crédits alloués - à ce jour -8%.

David DECHENAUD : Je n'ai pas connaissance du chiffre que vous évoquez. S'il y a un nombre important de formations qui ne sont pas susceptibles d'ouvrir en 2021, nous en tiendrons compte et nous ouvrirons majoritairement nos formations en 2022. Certaines orientations pédagogiques mériteront probablement d'être mises en œuvre au cours de l'accréditation. En effet, certaines ambitions ne pourront pas être réalisées en l'espace d'une année universitaire, quand bien même on s'y préparait à l'avance, car elles supposent un travail des équipes en lien avec des services tels que le Service des langues, le Service des enseignements transversaux, ou avec d'autres composantes dans une logique de spécialisation progressive. A travers cette note d'orientation pédagogique, il n'y a pas le souhait d'imposer de manière brutale, ni pour 2021, ni pour 2022, le passage d'un modèle à un autre sans considération pour les transformations que cela implique. Les équipes pédagogiques ont pour certaines été impliquées dans des groupes de travail, et d'autres pas. Une fois cette note adoptée, il sera important que les équipes pédagogiques puissent se l'approprier pour

voir la manière dont elle peut être traduite dans le projet de formation. S'il y a une UFR ou un groupe de formations pour lequel l'échéance 2021 n'est pas tenable, la Vice-présidence Formation et la Direction générale déléguée Formation accompagneront les équipes pour un différé de mise en œuvre du parcours sur l'année 2022. Et je me porte fort d'expliquer à l'agence, le cas échéant, que la période pour évaluer le parcours est plus courte que la période d'accréditation car nous étions objectivement dans une période très particulière en 2020.

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je ne comprends pas comment vous pensez possible de déposer des maquettes tout en reportant la mise en œuvre. Pensez-vous vraiment que les porteurs de formation vont pouvoir d'ici décembre assurer en même temps l'adaptation des enseignements en cette période très particulière et la révision complexe de maquettes ? Il y a un total irrespect de nos capacités de travail et une manière qui me paraît assez légère de penser la mise en œuvre d'une formation sur 5 ans, même si vous croyez possible de distinguer la maquette de sa mise en œuvre une année plus tard.

David DECHENAUD : Les maquettes qui relèvent de la partie haute de l'accréditation ont d'ores et déjà été déposées auprès de notre ministère de tutelle. Les équipes pédagogiques qui estimeront ne pas être en mesure de préparer les échéances du calendrier qui sera proposé et de mettre en œuvre les formations en septembre 2021, n'auront pas à déposer les maquettes en 2021. L'étalement de l'ouverture de la formation s'accompagnera bien sûr d'un étalement de la remise de la maquette.

Isabelle KRZYWKOWSKI : J'entends par « maquette » le détail de la formation et son organisation concrète, comprenant les équivalences ECTS et la charge budgétaire - d'ailleurs encore inconnue à ce jour. Vous engagez-vous à soutenir les équipes pour lesquelles ce dépôt ne paraît pas possible d'ici décembre afin que ces formations n'ouvrent qu'en 2022

et que le dépôt soit également reporté ?

David DECHENAUD : Je m'y engage. Il n'est néanmoins pas certain que l'échéance de décembre à laquelle vous faites référence soit comprise par tous de la même manière. La remontée des documents comprenant les semestres, les UE, les matières, les horaires, les modalités de contrôle des connaissances, etc., aura lieu en avril ou en mai 2021. Lorsque le calendrier sera diffusé, s'il est considéré par une composante comme n'étant pas raisonnable pour un parcours de formation, que ce soit par rapport à des échéances proches ou par rapport à des échéances lointaines, je m'engage à accompagner les équipes pédagogiques pour prévoir et organiser le déploiement de ce parcours à la rentrée 2022, avec une restitution de maquette inscrite dans un autre calendrier.

Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

CFVU du 9/07 : échanges sur les orientations pédagogiques proposées.

CFVU du 8/10 : échanges et vote de la note, diffusion aux composantes.

Étapes à venir pour les maquettes :

- Octobre-novembre : vote des capacités d'accueil
- Décembre janvier : affichage de l'offre (supports numériques, salons)
- Printemps : modélisation ; vote RDE et MCC; opérations d'admission

Orientations proposées

Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
 - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
 - La prise en compte de la spécialisation progressive
 - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
 - L'acquisition de compétences transversales

Orientations proposées

Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
 - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence ;
 - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

Orientations proposées

Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
 - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
 - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
 - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
 - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS du tronc commun laissé à l'appréciation des équipes

Orientations proposées

Langue ou compétence linguistique

Des enseignements de ou en langue vivante étrangère

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres (et non 3 par an)
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

Orientations proposées

Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

Orientations proposées

Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

Orientations proposées

Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle (et non 3 par an)
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
 - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
 - un enseignement de sport
 - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
 - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
 - la reconnaissance de l'engagement étudiant

Orientations proposées

Les Blocs de connaissances et de compétences

« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

- En **Licence** : 6 à 11 blocs

- 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)

- En **Master** : 6 blocs max. conseillés

- 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

La Démarche compétence (PIA3 – FlexiTLV)

Actions cadres à venir, à destination des responsables pédagogiques, sur deux volets : L'accréditation / La Démarche compétence

Deux objectifs différents :

L'accréditation répond à un besoin réglementaire :

- au travers des blocs de compétences ministériels (RNCP) (génériques et nationaux) définis au niveau de la mention;
- et se matérialise dans : le modèle du tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), construit en partenariat entre l'Equipe Démarche compétence et la DEFI (Temps 1 : Association UE/BCC lors de la construction des maquettes -> Dès à présent, Temps 2 : Saisie du tableau (MCCC) -> Mars 2021).

La Démarche compétence accompagne l'innovation pédagogique, l'identification des activités-clés et l'accessibilité à la Formation tout au long de la vie FTLV :

- au travers des blocs de compétences universitaires (précis et spécifiques à l'université) définis au niveau du parcours ;
- et se matérialise dans : les guides pratiques, les trames de saisie Démarche compétence et la plateforme numérique PANEC (-> Mai 2021), Projet IDEX.

Des principes communs :

- L'association entre les blocs de compétences et les unités d'enseignement.
- La définition des modalités et des critères d'évaluation des blocs de compétences. Méthodologie commune aux blocs ministériels et universitaires (-> Mars 2021).

Questions ou besoin d'un accompagnement, une adresse unique dédiée : demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr

Hugo PREVOST : Nous sommes un certain nombre à avoir déjà fait part de nos doutes concernant les blocs de compétences au moment de la loi ORE et de l'ancien arrêté licence. Selon le ministère, la première cause d'échec en Licence serait l'orientation, il faudrait donc appuyer très fortement l'interdisciplinarité quitte à déboucher sur de grandes licences dans lesquelles les étudiants piocheraient, et quitte à évaluer selon les compétences et non plus selon les crédits ECTS, avec des blocs de compétences décorrés les uns des autres. Aujourd'hui, le nombre d'ECTS donne une cohérence au diplôme de Licence. Pourquoi ne pas faire figurer la mention explicite du maintien des compensations et des rattrapages dans les modalités d'évaluation ? La première cause d'échec en licence n'est pas l'orientation mais le salariat étudiant, comme le rappelle l'Observatoire de la vie étudiante. Le meilleur outil pour lutter contre cela est de permettre l'échec sur certaines matières et la possibilité de se rattraper sur d'autres. Il faut donc bien maintenir la compensation entre les UE et entre les blocs d'UE.

David DECHENAUD : La démarche compétence s'inscrit dans un contexte réglementaire. Nous avons une approche minimaliste : nous traduisons dans nos formations cette démarche compétence qui nous est imposée par la réglementation, sans aller au-delà. Le cadrage est lâche et s'en remet assez largement à ce que voudront les équipes pédagogiques, pour éviter de tendre vers une uniformisation excessive alors que la place des blocs de connaissances et de compétences n'est pas perçue de la même manière par toutes les équipes. Vos remarques concernant la compensation et le rattrapage me permettent de rappeler qu'il s'agit de voter les orientations pédagogiques, et non pas de fixer le cadrage des règlements des études (RDE) et des modalités de contrôle des connaissances (MCC) – cela fera l'objet d'un travail distinct relevant de la compétence des composantes sans personnalité morale (CSPM).

Marc ODDON : La démarche compétences ne doit pas être source d'inquiétude. Le ministère nous demande a minima d'expliquer en quoi

nos UE contribuent à tel(s) bloc(s). Depuis un ou deux ans, beaucoup d'équipes ont avancé ce travail. Cette démarche a pour objectif d'attirer des personnes dans nos formations, et d'améliorer la visibilité de nos étudiants vis-à-vis des recruteurs. Pour le début de l'année 2021, nous pouvons faire le minimum de croisements entre les UE et les blocs, et cela ne va pas transformer en profondeur nos manières d'enseigner. Il est également possible d'aller plus loin, notamment avec le supplément au diplôme. Nous accompagnons les équipes qui le souhaitent pour mener ce travail.

Hugo PREVOST : Concernant l'intérêt de faire apparaître une mention au sujet de la compensation et du rattrapage, je rappelle que toutes les UFR n'appartiennent pas à une CSPM, et je pense qu'il serait bien que la position de la CFVU à ce sujet s'exprime dans cette note d'orientation pédagogique.

David DECHENAUD : Les CSPM sont en construction ; nous pourrions associer des élus de la CFVU à la réflexion concernant le mode de relation entre la CFVU et les conseils des CSPM. Statutairement, beaucoup de compétences de la CFVU sont déléguées aux CSPM. Il faudra définir, avec la Présidence et en lien avec les services juridiques, l'articulation entre la compétence des CSPM et le contrôle de cohérence qui devra être réalisé par la CFVU, conformément aux statuts. Lorsque les notes de cadrages des RDE et des MCC seront en cours d'élaboration, je vous propose de demander que la CFVU soit associée au travail qui sera porté par les CSPM. Il faudra dans tous les cas que nous élaborions une note pour les composantes élémentaires non rattachées à une CSPM. Il ne me semble pas pertinent d'imposer une règle dont nous n'aurons pas la possibilité d'apprécier l'application ; il me semble en revanche important de coconstruire les notes de cadrage sur les RDE et MCC avec les CSPM. Par ailleurs, je n'exclus pas que les CSPM souhaitent s'appuyer sur la note de cadrage votée en 2019, et qu'il faudra peut-être que l'on revoie.

Isabelle KRZYWKOWSKI : La FSU et la CGT sont tout à fait d'accord avec les remarques d'Hugo PREVOST concernant les enjeux relatifs aux blocs de compétences. Monsieur le Vice-président, vos propos ont tout lieu de conforter nos inquiétudes quant au rôle des conseils centraux. Je pense en effet que nous pouvons être force de proposition et non simplement attendre de négocier ce qui nous serait présenté par les pôles. La question du rattrapage et des compensations me semble suffisamment importante pour que nous puissions exiger que ce débat ait lieu et que cela soit pris en compte dans les textes, fussent-ils produits par des pôles qui n'ont qu'une vue partielle de la situation.

Plusieurs éléments m'inquiètent dans cette proposition de note :

Premièrement, la variation de 27 à 33 ETCS par semestre, jusqu'à présent interdite pour garantir la possibilité de séjourner à l'étranger ou de poursuivre ses études dans une autre université.

Deuxièmement, la durée minimale de 3 mois pour les stages en master ; tous les stages ne sont pas des stages professionnels, et ces stages auraient lieu pendant la période de rédaction des mémoires des masters recherche. Notre réflexion porte davantage sur la nécessité d'ajouter des heures de cours afin que les étudiants ne se sentent pas livrés à eux-mêmes et continuent à faire communauté. J'aimerais savoir s'il y a des latitudes possibles, ou s'il y a un chiffrage horaire derrière cette notion de 3 mois.

Troisièmement, au sein des départements, nous savons désormais qu'un supplément au diplôme s'apparente à un bulletin de notes figé par les contraintes d'Apogée. Les blocs de connaissances et de compétences suscitent des changements importants dans les maquettes. Comment pourra-t-on, avec les outils tels qu'on nous les impose, construire des parcours et des compétences individualisés ?

Enfin, je voudrais avoir plus d'informations concernant les compétences numériques. S'agit-il de l'autoévaluation des étudiants ? S'agit-il d'assurer de nouveaux cours ? Qu'est-il prévu pour ajouter ces compétences numériques qui nécessitent du temps et de l'argent ?

David DECHENAUD : L'arrêté Licence prévoit 27 à 33 ECTS par semestre. Certaines universités n'ont pas 30 crédits par semestre. La question des étudiants internationaux qui arrivent au second semestre sans avoir validé l'exacte moitié de leurs crédits se pose donc déjà.

Si la durée minimale de 3 mois des stages est difficilement applicable ou peu pertinente pour certains masters, nous pouvons enlever cette mention de la note.

Quelle est votre attente concernant les compétences numériques ? Vous étonnez-vous de ne pas les voir apparaître dans les UE d'ouverture ?

Isabelle KRZYWKOWSKI : Je m'inquiète par rapport aux outils qui vont être mis à notre disposition pour mettre cela en place, et par rapport aux impacts de cette mise en place qui risque d'alourdir la formation ou de se faire au détriment d'autres éléments de formation. J'aurais également aimé que l'on consulte nos collègues spécialisés en informatique en amont. La plateforme PIX relève du service public, mais je voudrais avoir la garantie qu'on ne sera pas dans la même logique que celle de la certification en langues, payante et passant par le privé.

Marc GANDIT : La mise en place de blocs n'entraîne en aucun cas la suppression de la seconde chance ou de la seconde session en licence. On peut envisager que les blocs soient acquis par la moyenne des UE, qui sont compensables, et qu'une seconde session soit organisée pour ces UE comme cela se pratique actuellement.

La DGESIP a rappelé lors d'un séminaire en avril 2019 qu'il était possible d'appliquer le cadre de l'arrêté concernant les blocs de compétences et de connaissances en procédant à un simple croisement des UE avec les blocs. Cela permet d'éviter d'avoir à faire une double modélisation dans Apogée, avec d'un côté les blocs et de l'autre les parcours et les UE. D'autres outils sont en cours d'élaboration, notamment Pégase et PANEC, une plateforme collaborative qui permettrait aux équipes pédagogiques d'éditer elles-mêmes leurs compétences au niveau des parcours pour faciliter l'inscription dans les suppléments au diplôme.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : En amont de la séance, nous avons formulé des remarques au sujet des 1500 à 1600 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique. L'accompagnement des composantes pour la dynamisation et la transformation pédagogique des heures a-t-il pu être intégré dans la note ?

David DECHENAUD : Effectivement, ces 1500 à 1600 heures ne sont pas nécessairement sous forme de face à face pédagogique. La référence à l'encadrement pédagogique permet de viser un certain nombre d'autres hypothèses telles que le projet tutoré. Nous pouvons inciter les équipes pédagogiques à prévoir la réalisation de ces heures de formation de manière diversifiée, selon plusieurs modalités d'enseignement, et préciser qu'elles pourront être accompagnées dans ce travail par l'établissement ou leur composante.

Laurence VIANES : Si un ECTS représente un minimum de 25h et qu'il y a 30 ECTS par semestre, l'étudiant a 750h de travail par semestre. Réparties sur 12 semaines, cela équivaut à 60h par semaine, ce qui me paraît irréaliste.

David DECHENAUD : Il ne s'agit pas d'heures de cours, mais du volume de travail globalement nécessaire pour l'étudiant : assister aux cours, réaliser le travail nécessaire en amont et en aval du cours, préparer les travaux dirigés, se préparer aux examens... Ce volume comprend l'année universitaire complète, y compris les stages et la rédaction de mémoire. Il s'agit de responsabiliser les équipes pédagogiques en fixant un volume horaire, d'attirer leur attention concernant le fait que le travail des étudiants ne se résume pas aux cours. Si cette durée paraît excessive, nous pouvons la réduire.

David DECHENAUD propose de modifier la note comme suit avant de la soumettre au vote :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

- Délibérations -

Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021

Après discussion, il est décidé de procéder à trois modifications de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021. Les modifications sont les suivantes :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

La note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 est soumise au vote, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 23 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 32 |
| Voix favorables | 24 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 8 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Orientations proposées

Modifications retranscrites

Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
 - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement ;
 - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
→ *Par David DECHENAUD*
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 septembre 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 23 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 32 |
| Voix favorables | 31 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
→ Par David DECHENAUD, Marc ODDON et Jean-Luc REBOUD
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS, AUTRES FORMATIONS

1 – Licences

2 - Masters

3 - Autres formation

4 - Licences professionnelles

RDE et MCCC

LICENCES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- Mention MUSICOLOGIE
- Mention PHILOSOPHIE
- Mention SCIENCES SOCIALES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

DROIT / FEG : parcours Droit Economie Gestion (Valence)

- Mention DROIT
- Mention ECONOMIE ET GESTION

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

FEG :

- Mention ECONOMIE ET GESTION
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

SHS :

- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION
- Mention SOCIOLOGIE
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

IUGA:

- Mention GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

LLASIC :

- L3 Mention LETTRES parcours international Lettres modernes

Les autres parcours de la Mention LETTRES ont été présentés lors de la CFVU du 22 septembre 2020.

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

STAPS :

- L1 Mention STAPS - LAS

Une modification des MCCC de la L1 STAPS option Santé nécessite un nouveau passage en CFVU.

« Les promotions de la L1 STAPS étant en miroir mais l'option Santé ne l'étant pas, il n'est pas possible de mettre 6 ECTS à l'option Santé au S2.

Nous avons donc mis l'option Santé à 5 ECTS aux deux semestres, et avons modifié l'UE intervention en sport et sécurité qui est passée à 4 ECTS au lieu de 3. »

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Licence (suite)

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 19 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 28 |
| Voix favorables | 28 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences.

RDE et MCCC

MASTERS

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART
- Mention PHILOSOPHIE

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

PHITEM :

- Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- Mention INGENIERIE NUCLEAIRE
- Mention MECANIQUE
- Mention GENIE CIVIL
- Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT
- Mention NANOSCIENCES et NANOTECHNOLOGIES

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

IM²AG :

- Mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS parcours Master of Science in Industrial and Applied Mathematics (M2)

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

MEDECINE PHARMACIE :

-Mention INGENIERIE DE LA SANTE

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

IUGA :

- Mention GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
- Mention URBANISME ET AMENAGEMENT

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

FEG :

- Mention ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS
- Mention ECONOMIE DES ORGANISATIONS
- Mention ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
- Mention MIASHS
- Mention SCIENCES SOCIALES

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

SHS :

- Mention MIASHS
- Mention METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION
- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION
- Mention SCIENCES SOCIALES

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Master (suite)

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 19 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 28 |
| Voix favorables | 28 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters.

RDE et MCCC

AUTRES FORMATIONS

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

MEDECINE – PHARMACIE :

- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)
- Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
- PACES - alter PACES

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

SUAPS :

- Modalités de Contrôle des Connaissances des activités notées

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : formations hors licences, licences professionnelles et masters (suite)

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 19 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 28 |
| Voix favorables | 28 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters.

RDE et MCCC

LICENCES PROFESSIONNELLES

RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES

- L'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la LP apporte un certain nombre de modifications reprises dans la note de cadrage relative aux MCCC de licence professionnelle.
 - Les dispositions de cet arrêté étant applicables au plus tard à la rentrée universitaire 2021, certaines composantes ont fait le choix de ne les appliquer qu'à compter de la nouvelle accréditation.
- ⇒ C'est le cas de l'IUT de Valence et de l'IUT 2.
- ⇒ D'autres composantes ont appliqué partiellement les dispositions de cet arrêté.

RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES

Suite à la CFVU du 22 septembre, un recensement des licences professionnelles ne proposant pas de session de rattrapage a été réalisé.

Seul l'IUT 1 ne propose pas de seconde session pour l'ensemble de ses licences professionnelles.

Un RDE adapté aux pratiques pédagogiques de l'IUT1

- Un fonctionnement en contrôle continu intégral
- Un dispositif cohérent sur l'ensemble de la composante, répondant aux impératifs réglementaires, et validé par le conseil de composante
- Des rattrapages prévus et organisés mettant au cœur du dispositif l'acquisition et la validation des compétences Métier
- Un taux de réussite important et stable
- Une transition en cours avec la mise en place des BUT

Taux de réussite en LP au 28/09/2020 par composante regroupées

| | 2017 | Réussite | 2018 | Réussite | 2019 | Réussite |
|--|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| DSDA | 34 | 64,71% | 47 | 85,11% | 61 | 90,16% |
| GRENOBLE IAE | 75 | 96,00% | 77 | 94,81% | 61 | 95,08% |
| I.U.T. 1 | 332 | 94,28% | 353 | 95,18% | 325 | 95,08% |
| I.U.T. 2 | 404 | 89,36% | 433 | 85,22% | 464 | En cours |
| I.U.T. DE VALENCE | 232 | 92,67% | 233 | 91,85% | 212 | 93,87% |
| UFR CHIMIE-BIOLOGIE - GRENOBLE | 71 | 85,92% | 78 | 96,15% | 63 | 93,65% |
| UFR FACULTE D'ECONOMIE | 103 | 91,26% | 89 | 95,51% | 94 | 82,98% |
| UFR Faculté de PHARMACIE | 28 | 100,00% | 20 | 100,00% | 21 | 95,24% |
| UFR LANGUES ÉTRANGÈRES | 10 | 100,00% | 17 | 100,00% | 15 | 100,00% |
| UFR LLASIC - GRENOBLE | 36 | 97,22% | 31 | 96,77% | 35 | 100,00% |
| UFR PHITEM - GRENOBLE | 37 | 91,89% | 28 | 82,14% | 44 | 93,18% |
| UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE | 7 | 71,43% | 6 | 100,00% | | |
| UFR STAPS | 14 | 78,57% | | | 12 | 75,00% |
| UFR URBANISME ET GEOGRAPHIE ALPINE - GRE | 35 | 97,14% | 42 | 92,86% | 39 | 84,62% |
| TOTAL | 1418 | 91,33% | 1454 | 91,27% | 1446 | 85,06% |

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 1 :

- Mention CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX
- Mention CHIMIE ANALYTIQUE, CONTRÔLE, QUALITE, ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS
- Mention METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : MICROELECTRONIQUE, OPTRONIQUE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 1 (suite) :

- Mention METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE
- Mention INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR
- Mention METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 :

- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPERATIONNELS
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : FISCALITE
- Mention METIERS DE L'ENTREPREUNARIAT
- Mention METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES
- Mention ORGANISATION, MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
- Mention QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT
- Mention TECHNICO-COMMERCIAL

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 (suite) :

- Mention METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION
- Mention METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION DE DONNEES
- Mention METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE
- Mention INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT Valence :

- Mention COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES
- Mention LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX
- Mention MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES
- Mention MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS
- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

CHIMIE-BIOLOGIE :

- Mention PRODUCTIONS ANIMALES
- Mention AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN
- Mention INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION
- Mention AGRONOMIE

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

STAPS :

-Mention GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

LLASIC :

-Mention METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

LE :

-Mention METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

PHITEM :

- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

MEDECINE PHARMACIE :

- Mention BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES
- Mention QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUGA :

- Mention PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL
- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention GUIDE CONFERENCIER

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

FEG :

- Mention METIERS DE LA GRH : ASSISTANT
- Mention METIERS DE LA GRH : FORMATION, COMPETENCES ET EMPLOI
- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORET

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Licence professionnelle

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 17 |
| Membres représentés | 10 |
| Nombre de votants | 27 |
| Voix favorables | 25 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (*suite*)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ *Par David DECHENAUD*
- 7. Questions diverses**

Tarifs formations non accréditées

VOTE DES TARIFS FORMATION INITIALE 2020/2021

| COMPOSANTE | INTITULE DE LA FORMATION | TARIF FI 2019/2020 | TARIF FI 2020/2021 | Commentaires |
|--------------|---|--------------------|--------------------|--|
| MEDIAT | DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours | 468,00 € | 491,40 € | Réévaluation du tarif pour une meilleure maîtrise des coûts |
| UFR MEDECINE | DIU Traumatologie viscerale | 800,40 € | 900,00 € | Harmonisation des tarifs avec les autres universités partenaires porteuses du DIU |
| UFR MEDECINE | DU Bases en soins palliatifs | | 800,00 € | Le tarif était de 750€ en 2018/2019 ; la formation n'a pas ouvert en 2019/2020 et elle a fait l'objet d'un calcul de coût actualisé pour 2020/2021 dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des coûts. |

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Les tarifs des formations non accréditées sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 47 |
| Membres présents (dont président de séance) | 15 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 24 |
| Voix favorables | 19 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 5 |

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs des formations non accréditées.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (*suite*)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Suite aux mesures qui ont été annoncées aujourd'hui, l'université va-t-elle poursuivre sa politique concernant la continuité de la formation, c'est-à-dire faire en fonction des cas identifiés dans les composantes ?

David DECHENAUD : Actuellement nous privilégions effectivement l'approche ciblée UFR par UFR et promotion par promotion, en s'efforçant de maintenir l'activité présentielle lorsque cela est possible sans mettre en danger ni les étudiants ni les personnels, et lorsque cela est indispensable (activités de premier cycle, travaux pratiques et travaux dirigés). La situation évolue très rapidement, et nous ne pouvons pas exclure de devoir mettre en œuvre des mesures plus contraignantes, car il est possible que les injections du rectorat et du ministère soient plus fermes.

La séance est levée à 19h.

Annexes

- 1 – Motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur (approuvée)
- 2 – Note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 (approuvée)
- 3 – Relevé de décisions de la CFVU du 22 septembre 2020
 - 4a – RDE et MCC Licence
 - 4b – RDE et MCC Master
 - 4c – RDE et MCC Autres formations
 - 4d – RDE et MCC Licence professionnelle
- 5 – Tarifs FI des formations non accréditées

ANNEXE 1

Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

Approuvée par la CFVU de l'UGA le 8 octobre 2020

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle constate les efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres règlementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU salue les démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.

ANNEXE 2

Présentation des orientations pédagogiques pour la construction des maquettes (partie basse accréditation)

Début mars 2020, des groupes de travail se sont réunis, et plusieurs thèmes de réflexion leur ont été soumis. Initialement prévue le 16 avril, la restitution en CFVU n'a pas pu avoir lieu compte tenu de l'agenda particulièrement serré qui a été le nôtre depuis lors.

La CFVU du 9 juillet a été l'occasion de les présenter et d'échanger à partir de cette première mise en forme. La présentation de ces documents a permis d'échanger à la fois sur le fond et sur la forme : afin d'aider au maximum les équipes, ce cadrage est présenté sous la forme de fiches pratiques par type de diplôme.

L'approbation des orientations pédagogiques, initialement inscrite à l'ordre du jour de la CFVU du 22 septembre 2020, a dû être reportée à la séance du 8 octobre 2020.

Les orientations pédagogiques ont été approuvées par la CFVU le 8 octobre 2020, après l'intégration de 3 modifications :

- une concernant les licences
- une concernant les licences et les licences professionnelles
- une concernant les masters

Les fiches pratiques qui suivent ont été mises à jour selon ces modifications.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 30 juillet fixant le cadre national des formations](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Organisation générale de la formation

Le programme de licence comporte 6 semestres et permet de valider 180 crédits qui correspondent à une charge de travail pour l'étudiant comprise entre 4500 et 5400 heures. Une licence à l'UGA comporte entre 1500 et 1600 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour l'ensemble du parcours de formation, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement. La durée totale nécessaire à l'acquisition des 180 crédits peut être personnalisée.

Structuration de la formation

1/ - Spécialisation progressive

La spécialisation progressive peut prendre différentes formes :

- Une organisation en portail pluridisciplinaire
- Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences)
- Une structuration en majeure-mineure. Dans ce cas, la discipline mineure représente au moins 9 crédits ECTS sur l'année et permet une poursuite d'études dans la formation correspondante.

2/ - Semestres, blocs de connaissances et de compétences (BCC), Unités d'Enseignement (UE), Éléments Constitutifs (EC)

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Selon l'article 9 de l'arrêté licence, « un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

Dans les licences on retrouve, dans chacune des fiches RNCP des mentions, les 5 mêmes BCC transversaux (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires. Le nombre de BCC pour un parcours de diplôme est donc compris entre 6 et 11.

Il convient d'identifier pour chaque BCC, les UE qui y contribuent. De même, il est attendu d'associer au moins un BCC à une activité professionnelle et d'en détailler les modalités d'évaluation en compétences.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

3/ - crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

Les modalités d'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon l'une des modalités suivantes :

- Évaluation terminale (ET),
- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- Évaluation continue intégrale (ECI).

Conformément aux règles relatives des MCCC de licence votées le 24 janvier 2019 par la CFVU de l'UGA, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue lorsque cela fait pédagogiquement sens.

Langue ou compétence linguistique

Chaque parcours devra proposer des enseignements de langue vivante étrangère et/ou dispensés en langue vivante étrangère à hauteur de 9 ECTS minimum sur la durée du cycle.

Le passage d'une certification en langue dans le cycle de licence est rendu obligatoire par l'arrêté du 3 avril 2020. Cette disposition entrera en vigueur progressivement à compter de l'année 2020-2021.

UE d'ouverture

Chaque parcours comportera 9 ECTS d'UE d'ouverture sur la durée du cycle de licence.

Une UE d'ouverture est une brique semestrielle de 3 crédits ECTS qui peut proposer, entre autres, et au choix :

- un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
- un enseignement de sport
- un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
- un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis

- la reconnaissance de l'engagement étudiant

Orientation et insertion professionnelle

Toute formation devra encourager chaque étudiant à l'exploration de son projet de formation et à la préparation de son projet professionnel, dès l'année de L1.

1/ Stages

Les licences de l'UGA devront à minima :

- Généraliser la possibilité de stages facultatifs
- Encourager la possibilité de stages optionnels crédités

2/ PPP/PEP

Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis. Il sera identifié dès la L1 et pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE.

3/ Compétences numériques

Chaque parcours de licence devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques. Au choix des formations, cela pourra prendre la forme d'UE créditée(s) ou d'activités intégrées dans des UE, identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

4/ Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement

Les dispositifs de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, à partir de la deuxième année de licence, pourront prendre la forme d'ETC dédiés et/ou d'enseignements d'exploration du projet professionnel. Ces enseignements devront être crédités.

L'activité professionnelle en établissement scolaire réalisée dans le cadre du dispositif AED-prépro pourra faire l'objet d'une validation des crédits ECTS éventuels associés au stage, voire à l'exploration du projet professionnel.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Structuration de la formation

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement (UE) permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences (BCC). La fiche RNCP des licences professionnelles présentent les mêmes 5 blocs transversaux que dans les licences générales (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires.

La licence professionnelle peut être organisée sur 2 semestres ou une année. Elle peut également être organisée en 180 crédits européens.

Les parcours de licence professionnelle organisés en 180 crédits européens dans les IUT prennent le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » (BUT).

Lorsque la licence professionnelle est organisée en 180 crédits, les parcours sont sanctionnés au niveau intermédiaire de 120 ECTS par la délivrance de DEUST et lorsqu'ils sont portés par un IUT, par la délivrance du DUT.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

Crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'affectation du nombre de crédits ECTS aux UE peut varier selon un coefficient allant de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient pouvant varier de 1 à 2 ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

Stage et projet tutoré

L'arrêté Licence professionnelle ne précise plus la durée du stage (12 à 16 semaines). Pour autant, les mises en situation professionnelles (notamment projets tutorés et stages) représentent au minimum 1/3 des crédits ECTS du parcours de licence professionnelle de l'étudiant. En conséquence, l'UGA recommande de conserver une durée minimale de stage de 12 semaines.

Les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

La licence professionnelle peut être proposée en alternance. Dans ce cas, les périodes en milieu professionnel tiennent aussi lieu de période de stage.

Langue ou compétence linguistique

La licence professionnelle doit proposer l'apprentissage d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues. La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique.

Compétences numériques

Chaque parcours de licence professionnelle devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master*](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Organisation générale de la formation

Le programme de master comporte 4 semestres répartis sur 2 ans et permet de valider 120 crédits.

Les volumes horaires des formations ne devront pas excéder les volumes actuels.

Structuration de la formation

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Les parcours d'un même diplôme doivent partager un tronc commun permettant de justifier leur appartenance à une même mention : les parcours déclinent la mention et son projet.

Les compétences attestées au sein de la mention nationale font l'objet de regroupement en blocs de connaissance et de compétences (BCC).

Les fiches RNCP nationales précisent 4 blocs transversaux identiques à toutes les mentions (Usages avancés et spécialisés des outils numériques, Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés, Communication spécialisée pour le transfert de connaissances, Appui à la transformation en contexte professionnel), et qui seront complétés par des blocs disciplinaires ou spécifiques aux parcours. L'UGA préconise d'intégrer 2 blocs spécifiques pour chaque parcours. Les UE contribuant aux blocs de connaissances et de compétences devront être clairement identifiées.

Mise en situation professionnelle

L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en master. Elle doit faire l'objet d'un accompagnement, d'une évaluation et d'une affectation de crédits ECTS.

Langue ou compétence linguistique

Les parcours de formation doivent intégrer un enseignement de ou en langue vivante étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Dans le respect de la réglementation nationale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou dans une langue vivante étrangère doit être proposé en M1 et/ou en M2.

Compétences numériques

Chaque parcours de master devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

ANNEXE 3

Le relevé de décisions de la CFVU du 22 septembre 2020 est disponible sur le site intranet

ANNEXES 4

LISTE DES LICENCES PRESENTES A LA CFVU DU 22 SEPTEMBRE 2020 POUR APPROBATION

| COMPOSANTE | DOMAINE | MENTION | PARCOURS L1 | Commentaires L1 | PARCOURS L2 | Commentaires L2 | PARCOURS L3 | Commentaires L3 |
|-------------|--|--|---|--|--|---|--|-----------------|
| STAPS | STS | SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) | STAPS (Grenoble et Valence) | Les promos de L1 STAPS étant en miroir mais l'option Santé ne l'étant pas, il n'est pas possible de mettre 6 ECTS à l'option Santé au S2. Nous avons donc mis l'option Santé à 5 ECTS aux deux semestres, et avons modifié l'UE intervention en sport et sécurité qui est passée à 4 ECTS au lieu de 3 | | | | |
| ARSH | SHS | HISTOIRE | Histoire | | Histoire | | Histoire | |
| | SHS | HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE | Histoire de l'Art et Archéologie | | Histoire de l'Art et archéologie | | Histoire de l'Art et archéologie | |
| | | | Db Licence Histoire de l'art et archéologie/Lettres | | Db Licence Histoire de l'art et archéologie/Lettres modernes | | Db Licence Histoire de l'art et archéologie/Lettres classiques | |
| | ALL | MUSICOLOGIE | Musicologie et physique | | Musicologie et physique | | Musicologie et physique | |
| | | | Musicologie | | Musique et Musicologie (parcours pédagogique) | | Musique et Musicologie (parcours pédagogique) | |
| | SHS | PHILOSOPHIE | Philosophie | | Philosophie | | Philosophie | |
| | | | Db licence Philosophie/Lettres modernes | | Db licence Philosophie/Lettres modernes | | Db licence Philosophie/Lettres modernes | |
| SHS | SCIENCES SOCIALES | Sciences Humaines appliquées (SHA) | | Sciences Humaines appliquées (SHA) | | Sciences Humaines appliquées (SHA) | | |
| DROIT | DEG | DROIT | Droit- Economie - Gestion (Valence) | | Droit- Economie - Gestion (Valence) | | Droit- Economie - Gestion (Valence) | |
| FEG | DEG | ECONOMIE ET GESTION | Economie et Gestion Grenoble | | Economie et Gestion Grenoble | | Economie et Gestion Grenoble | |
| | | | Economie et Gestion Valence | | Economie et Gestion Valence | | Economie et Gestion Valence | |
| | | | Economie et Gestion en EAD et en Conventions EAD | | Economie et Gestion en EAD et en Conventions EAD | | Economie et Gestion en EAD et en Conventions EAD | |
| | | | | | | | Ingénierie économique (Faculté d'Economie) | |
| | | | | | | | Managerial Economics for International Markets (MEFIM) | |
| | | | Economie et Gestion - Langues Grenoble | | Economie et Gestion - Langues Grenoble | | Economie et Gestion - Langues Grenoble | |
| | Economie et Gestion - Langues Valence | | Economie et Gestion - Langues Valence | | Economie et Gestion - Langues Valence | | | |
| DEG/SHS/STS | MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES | | | Mathématiques - Informatique - Economie (porté par FEG) | | Mathématiques - Informatique - Economie (porté par FEG) | | |
| SHS | DEG/SHS/STS | MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES | L1 | | Mathématiques - Informatique - Sciences cognitives (UFR SHS) | | Mathématiques - Informatique - Sciences cognitives (UFR SHS) | |
| | SHS | PSYCHOLOGIE | Sciences Humaines et Sociales | | Psychologie | | Psychologie | |
| | | | Sociologie | | Sciences de l'éducation | | Sciences de l'éducation | |
| | | | Sciences de l'éducation | | | | | |
| | SHS | SCIENCES DE L'EDUCATION | Sciences Humaines et Sociales | | Sociologie | | Sociologie | |
| | | | Sociologie | | | | | |
| Psychologie | | | | | | | | |
| SHS | SOCIOLOGIE | Sciences Humaines et Sociales | | Psychologie | | Sociologie | | |
| | | Sciences de l'éducation | | | | | | |
| IUGA | SHS | GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT | L1 | | L2 | | Amenagement | |
| IUGA | SHS | GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT | L1 | | L2 | | Environnement | |
| | | | | | | | Géographie, espaces et sociétés | |
| | | | | | | | Urbanisme | |
| LLASIC | ALL | LETTRES | | | | | parcours international Lettres Modernes | |

LISTE DES MASTERS PRESENTES A LA CFVU DU 22 SEPTEMBRE 2020 POUR APPROBATION

| COMPOSANTE | DOMAINE | MENTION | PARCOURS M1 | Commentaires M1 | PARCOURS M2 | Commentaires M2 | | |
|------------|---|--|-------------------------------------|---|--|---|--|---------------|
| PHITEM | | ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE ET AUTOMATIQUE | Systèmes d'énergie électrique (SEE) | | Conception des Systèmes d'Energie Electrique (CSEE) | | | |
| | | | | | Master in Systems, Control and Information Technologies (MISCIT) | | | |
| | | | Systèmes électroniques (SE) | | Microélectronique-Intégration des Systèmes Temps Réels Embarqués (MISTRE) | | | |
| | | | | | Wireless Integrated Circuits and Systems (WICS) | | | |
| | | | | International Master of Sciences in Electrical Engineering for smart grids and building (SGB) | Porté par INP | International Master of Sciences in Electrical Engineering for smart grids and building (SGB) | Porté par INP | |
| | | INGENIERIE NUCLEAIRE (Valence) | | | | | Assainissement Démantèlement des Installations Nucléaires (ADIN) | |
| | | | | | | | Gestion Scientifique et Technologique des Déchets Radioactifs (GDRA) | |
| | | | | | | | Sûreté nucléaire (SN) | |
| | | MECANIQUE | | Génie Mécanique (GM) | | | Génie Mécanique (GM) | |
| | | | | Simulation et instrumentation en mécanique (SIM) | | | Simulation et instrumentation en Mécanique (SIM) | |
| | | | | Applied Mechanics | | | Environmental Fluid Mechanics (EFM) | |
| | | | | | | | Fluid Mechanics and Energetics (FME) | Porté par INP |
| | | GENIE CIVIL | | Génie civil | | | Ingénierie Urbaine (IU) | |
| | | | | | | | Construction durable et Environnement (CDE) | |
| | | | | Applied Mechanics | | | Construction, Risques et Montagne (CRM) | |
| | | | | | | | Geomechanics, Civil Engineering and Risks (GCER) | |
| | | | | Hydraulic and Civil Engineering (HCE) | Porté par INP | Hydraulic and Civil Engineering (HCE) | Porté par INP | |
| | | SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT (STPE) | | Géodynamique (Geodynamics) | | | Géodynamique (Geodynamics) | |
| | | | | Géoressources (Georesources) | | | Géoressources (Georesources) | |
| | | | | Géorisques (Goehasards) | | | Géorisques (Goehasards) | |
| | | | | Géophysique (Geophysics) | | | Géophysique (Geophysics) | |
| | Hydroressources (Hydroresources) | | | | Hydroressources (Hydroresources) | | | |
| | Atmosphère-Climat-Surfaces continentales (Atmosphere-Climate) | | | | Atmosphère-Climat (Atmosphere-Climate) | | | |
| | | | | | Master in Earthquake Engineering and Engineering Seismology (MEEES-Erasmus Mundus) | | | |

| | | | | | |
|--------------------|-----|---|---|---|--|
| | | NANOSCIENCES et NANOTECHNOLOGIES | Nano-chemistry | | Nano-chemistry |
| | | | Nano-physics | | Nano-physics |
| | | | Nano-biosciences | | Nano-biosciences |
| | | | | | Nanobiotechnology-EMM-Nano+ |
| | | | | | Nanochemistry-EMM-Nano+ |
| | | | | | Quantum and nanoscale engineering-EMM-Nano+ |
| | | | Research Intensive Track | | Ingénierie des Micro et Nano-structures |
| IM ² AG | STS | MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS | | | Master of Science In Industrial and Applied Mathematics (MSIAM) |
| MEDECINE PHARMA | STS | INGENIERIE DE LA SANTE | Sciences et management des biotechnologies | | Sciences et Management des Biotechnologies : Médicaments Biotechnologiques |
| | | | Sciences et ingénierie du médicament | | Sciences et Management des Biotechnologies : thérapie cellulaire, génique et ingénierie tissulaire |
| | | | Méthodes et technologies pour la santé | | Sciences et Management des Biotechnologies : Biomarqueurs - Diagnostic <i>in vitro</i> |
| | | | Double cursus santé précoce | | Pharmacie industrielle - Formulation - Procédés - Production |
| | | | Double cursus santé | | Contrôle qualité - Assurance qualité - Méthodes de validation |
| | | | | | Méthodes Innovantes en Développement et Individualisation Pharmacologique |
| | | | | | |
| | | | Méthodes de recherche en environnement / Santé - Toxicologie - Ecotoxicologie | | |
| | | | Méthodes pour la conception et la conduite de projets en recherche clinique | | |
| | | | Modèles - Innovation technologique - Imagerie | | |
| | | | Physique médicale (commun Physique) | | |
| | | | Radioprotection | | |
| | | | BioHealth Engineering (parcours international) | | |
| IUGA | SHS | GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT | | | GEOSPHERES : GEOgraphies-eSPaces-Homme/Environnement - Ressources |
| | | | GEOIDES : GEOgraphies-Information, Interfaces, Durabilité, EnvironnementS | | GEOIDES : GEOgraphies-Information, Interfaces, Durabilité, EnvironnementS |
| | | | Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition (IDT2) | | Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition (IDT2) |
| | | | | | Innovation et territoire (ITER) |
| | | | Maîtrise d'ouvrage du bâti (MOBat) | | Maîtrise d'ouvrage du bâti (MOBat) |
| | | | | International Development Studies Sustainability, Participation, Innovation (IDS) | |
| | | | | Tourisme, Innovation, Transition (TIT) | |
| | | Urbanisme et aménagement | Urbanisme et Projet Urbain - UPU | | Urbanisme et Projet Urbain - UPU |
| | | | Urbanisme et Coopération Internationale - UCI | | Urbanisme et Coopération Internationale - UCI |
| | | | Design urbain- DU | | Design urbain- DU |
| | | | International Cooperation in Urban Planning (Erasmus Mundus) - ICUP | | |
| | | Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports | Parc pédagog : Economie de l'énergie et Développement Durable (EEDD) | Economie, énergie et développement durable (EEDD) | |
| | | | | Economie et politique de l'énergie (EPE) (en convention avec INPG) | |

| | | | | | |
|------|-----|--|---|---|--|
| FEG | DEG | Economie des organisations | Parcours pédagogiques: - Ingénierie économique (IE) - Ressources humaines, organisation et conduite du changement (RHO2C) - Stratégies économiques du sport et du tourisme (SEST) - Transformation des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (TOE2S) | Ingénierie économique (IE) Stratégies économiques du sport et du tourisme (SEST) RP et EAD Transformation des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (TOE2S) Ressources humaines, organisation, conduite du changement (RHO2C) Ressources humaines, organisation, conduite du changement (RHO2C) EAD | |
| | | Economie du développement | Parcours pédagogiques: Economie territoriale et développement (ETD) Gouvernance des organisations pour le développement international (GODI) | Economie territoriale et développement (ETD) Gouvernance des organisations pour le développement international (GODI) | |
| | | Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIAASHS | Parc Pédagogique : Chargé d'études économiques et statistiques (C2ES) | Economie territoriale et développement (ETD) -EAD Gouvernance des organisations pour le développement international (GODI) - EAD Chargé d'études économiques et statistiques (C2ES) | |
| | | Sciences sociales | Parcours pédagogique : Evaluation et management des politiques sociales (EMPS) | Chargé d'études économiques et statistiques (C2ES) Evaluation et management des politiques sociales (EMPS) | |
| | | | | Evaluation et management des politiques sociales (EMPS) EAD | |
| ARSH | SHS | Histoire | 3 parcours pédagogiques avec même intitulé que les parcours types de M2. | Histoire culturelle, politique et des échanges internationaux Histoire appliquée : société, environnement, territoires Histoire, archéologie et sciences de l'Antiquité (parcours coordonné) | |
| | | Histoire de l'art | Parcours pédagogique : Histoire, technique et théorie des arts visuels Parcours pédagogique : Histoire de l'art et sciences de l'Antiquité (parcours coordonné) | Histoire, technique et théorie des arts visuels Histoire de l'art et sciences de l'Antiquité (parcours coordonné) | |
| | | Philosophie | Philosophie pratique | Philosophie pratique | |
| | | | Philosophie des sciences | Philosophie des sciences | |
| | | | Philosophie ancienne et sciences de l'Antiquité | Philosophie ancienne et sciences de l'Antiquité | |
| SHS | SHS | Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIAASHS | Double compétence : informatique et sciences sociales (DCISS) Web, informatique et connaissance (WIC) Statistique et sciences des données (SSD) | Double compétence : informatique et sciences sociales (DCISS) Double compétence : informatique et sciences sociales (DCISS) RS : régime spécial en un an Web, informatique et connaissance (WIC) Statistique et sciences des données (SSD) | |
| | | Métiers du livre et de l'édition | Métiers de l'édition Métiers de l'information et de la documentation Métiers des bibliothèques | Métiers de l'édition Métiers de l'information et de la documentation Métiers des bibliothèques | |
| | | Psychologie | Psychologie du travail et ergonomie Psychologie clinique, options : Pratiques thérapeutiques - Psychocriminologie - Santé Recherche en psychologie Neuropsychologie et neurosciences cliniques Neuropsychologie de l'enfant | Psychologie du travail et ergonomie : changement, sécurité et mobilisation des ressources Psychologie clinique Recherche en psychologie Neuropsychologie et neurosciences cliniques Neuropsychologie de l'enfant | |
| | | Sciences de l'éducation | Ingénierie de la formation professionnelle : apprentissages, travail et compétences | Ingénierie de la formation professionnelle : apprentissages, travail et compétences | |
| | | Sciences sociales | Vieillesse, sociétés, technologies (VST) | Vieillesse, sociétés, technologies (VST) | |
| | | | | | |
| | | | | | |

LISTE DES AUTRES FORMATIONS PRESENTEES A LA CFVU DU 8 OCTOBRE 2020 POUR APPROBATION

| COMPOSANTE | Intitulé de la formation | Commentaires |
|---------------------------|--|--------------|
| MEDECINE-PHARMACIE | Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) 4e, 5e et 6e année de Médecine | |
| | Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) 2e, 3e et 4e année de Pharmacie | |
| | Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) 5e année de Pharmacie | |
| | Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie | |
| | PACES - alter PACES | |
| SUAPS | MCC des Activités notées | |

LISTE DES LICENCES PROFESSIONNELLES PRESENTES A LA CFVU DU 8 OCTOBRE 2020 POUR APPROBATION

| COMPOSANTE | DOMAINE | MENTION | PARCOURS L3 | Commentaires LP |
|--------------------|---------|---|--|---|
| PHITEM | STS | METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | Conception et surveillance des systèmes hydrauliques | |
| | | | Prospection et protection des ressources souterraines | |
| | | METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS | Industrialisation Produit Process | |
| MEDECINE PHARMACIE | STS | BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES | Biotechnologies, bioanalyses et bioprocédés | |
| | | QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT | Sécurité et prévention du risque alimentaire | |
| IUGA | SHS | PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL | Concepteur de produits touristiques patrimoniaux | Application partielle des nouvelles dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019. |
| | | METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | Gestionnaire des espaces naturels et de loisirs | |
| | | GUIDE CONFERENCIER | Guide conférencier | |
| FEG | DEG | METIERS DE LA GRH : ASSISTANT | Gestion des ressources humaines et de la paie (Grenoble) | |
| | | METIERS DE LA GRH : FORMATION, COMPETENCES ET EMPLOI | Gestion et accompagnement des parcours professionnels (GAPP) (Grenoble) | Pas d'application des nouvelles dispositions du dernier arrêté LPro du 6 décembre 2019. |
| | | METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT | Economie et gestion de l'eau et des ressources (Valence) | |
| | | METIERS DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORET | Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière (Valence) | |
| | | COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES | Commercialisation, gestion et marketing du secteur vitivinicole | Pour toutes les LPro de l'IUT de Valence, les nouvelles modalités de |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|
| IUT VALENCE | DEG | LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX | Management et approvisionnement de la chaîne logistique | l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle n'ont pas été mises en place, en cette dernière année d'accréditation. | |
| | | MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES | Actions de commercialisation des produits touristiques | | |
| | | MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS | Création et reprise de la PME-PMI | | Plusieurs matières ont été placées dans l'UE qui leur correspondait réellement. Les autres changements concernent la création de discipline (en remplacement de matières moins adaptées à la formation ou simplement dont le titre était insuffisamment précis) |
| | | | MANAGEMENT DE LA PME PMI | | |
| | | ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE | Management financier et marketing des services | | |
| | | METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE | Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable | | |
| | STS | METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS | Codage d'applications et de systèmes informatiques répartis (CASIR) | | |
| METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS | | Administration et sécurité des réseaux (ASUR) | | | |
| IUT 1 | STS | CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX | Chimie et Physique des Matériaux (CPM) | Application partielle des nouvelles dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019. | |
| | | CHIMIE ANALYTIQUE, CONTRÔLE, QUALITE, ENVIRONNEMENT | Chimie analytique et instrumentale (CAI) | | |
| | | METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION | Conduite de travaux en travaux publics (CTTP) | | |
| | | METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION | Conduite de travaux en bâtiment (CTB) | | |
| | | METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS | Bâtiments performants, 3 énergies (thermique, électrique, grise) BP3E | | |
| | | METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE | Distribution électrique et automatismes (DEA) | | |
| | | | Bâtiments connectés et gestion intelligente de l'énergie | | |
| | | METIERS DE L'ELECTRONIQUE : MICROELECTRONIQUE, OPTRONIQUE | Microélectronique | | |
| | | | Optronique | | |
| | | METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES | Conception des systèmes embarqués (CSE) | | |
| | | METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS | Conception et automatisation de machines spéciales (CAMS) | | |
| Conception intégrée et conduite de projets (CICP) | | | | | |
| METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS | Contrôle, métrologie, management de la qualité (CMMQ) | | | | |

| | | | | |
|---|--------------------|--|--|---|
| | | METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE | Conduite et gestion d'opérations en thermique du bâtiment (CGOTB) | |
| | | INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR | Installations frigorifiques et de conditionnement d'air (IFCA) | |
| | | METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE | Capteurs, instrumentation et métrologie (CIM) | |
| | | METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS | Réseaux informatiques, mobilité, sécurité (RIMS) | |
| | | METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS | Services mobiles et interface nomade (SMIN) | |
| CHIMIE BIOLOGIE | STS | PRODUCTIONS ANIMALES | Technologies en physiologie et physiopathologie | Application partielle des nouvelles dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019. |
| | | AGRONOMIE | Eco-conseiller en production agricole | |
| | | AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN | Gestion des aménagements paysagers, développement durable et biodiversité | |
| | | INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION | Produits laitiers Nutrition et innovations en produits agro-alimentaires et santé | |
| STAPS | | GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS | Entrepreneuriat et tourisme des sports de nature | |
| | DEG | ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPERATIONNELS | Gestion de patrimoine | |
| | | METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE | Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie | |
| | | METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : FISCALITE | Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité (EAD) | |
| | | | Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité | |
| | | | Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité - Vienne | |
| | | METIERS DE L'ENTREPREUNARIAT | Développement de la TPE | |
| | | METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES | Management et pilotage des services administratifs | |
| | | ORGANISATION, MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE | Organisation, management des services de l'automobile | |
| QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT | Management intégré | | | |

| | | | | |
|--------|---|--|---|---|
| IUT 2 | | TECHNICO-COMMERCIAL | Métiers de la nutricosmétique et de la cosmétologie (MNC) | Pour toutes les LPro de l'IUT2, les nouvelles modalités de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle n'ont pas été mises en place, en cette dernière année d'accréditation. |
| | SHS | INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES | Gérontologie | |
| | | METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION | Communication visuelle | |
| | | METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES | Responsable des ressources et des projets : Littérature et documentation pour la jeunesse (LDJ) | |
| | STS | METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX | Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux | |
| | | METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB | | |
| | | METIERS DE L'INFORMATIQUE : SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION DE DONNEES | Systèmes d'information, méthodes et outils (SIMO) | |
| | | | Big-Data | |
| | | METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE | Etudes statistiques, sondages et marketing (ESSM) | |
| | Etudes statistiques et systèmes d'information géographiques (ESSIG) | | | |
| LLASIC | ALL/SHS | METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB en FI | Conception, rédaction et réalisation Web | Application partielle des nouvelles dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019. |
| | | METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB en Alternance | Conception, rédaction et réalisation Web | |
| LE | ALL / DEG | METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL | Assistant import-export | Application partielle des nouvelles dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019. |

ANNEXE 5

CFVU - 8 octobre 2020

VOTE DES TARIFS FORMATION INITIALE 2020/2021

| COMPOSANTE | INTITULE DE LA FORMATION | TARIF FI 2019/2020 | TARIF FI 2020/2021 | Commentaires |
|---------------------|---|-----------------------|-----------------------|--|
| MEDIAT | DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours | 468,00 € | 491,40 € | Réévaluation du tarif pour une meilleure maîtrise des coûts |
| UFR MEDECINE | DIU Traumatologie viscerale | 800,40 € | 900,00 € | Harmonisation des tarifs avec les autres universités partenaires porteuses du DIU |
| UFR MEDECINE | DU Bases en soins palliatifs | | 800,00 € | Le tarif était de 750€ en 2018/2019 ; la formation n'a pas ouvert en 2019/2020 et elle a fait l'objet d'un calcul de coût actualisé pour 2020/2021 dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des coûts. |